



Protocole sanitaire – Activité de pension

Lutte contre la propagation du virus Covid-19

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, le SNPCC propose un protocole à appliquer dans le cadre de l'entrée et de la sortie des animaux dans les pensions, en conformité avec le décret n°2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Consignes préalables à l'accueil de l'animal par la pension

Le contrat de pension, complété et le présent protocole sont à envoyer à la signature au propriétaire par e-mail. Ce protocole doit être signé par le propriétaire et par la personne amenant l'animal si ce n'est pas le propriétaire. Il doit être retourné au pensionneur soit par e-mail soit le jour de l'arrivée de l'animal.

Toutes les personnes impliquées dans ce protocole doivent être en bonne santé (absence de signe clinique et ne présentant pas de température), elles ne doivent pas être des personnes « contact », ni des personnes « à risque ».

Si le propriétaire qui contacte la pension est COVID 19, l'animal devra être obligatoirement douché à son arrivée à la pension. Si le propriétaire s'y oppose ou si la pension n'est pas en mesure de le faire, l'animal sera refusé.

- L'accueil des animaux se fait sur RDV : avant le départ pour la pension, l'heure d'arrivée est (re)validée avec le propriétaire. La pension rappelle toutes les consignes d'accueil et de sécurité.
- Un accueil individuel est recommandé avec une tolérance de trois clients présents sur site en même temps.

Engagements du propriétaire :

- **Avant le départ pour la pension :**

- Dans le cas où la pension ne les fournit pas ou si cela s'avère indispensable pour l'animal (couchages, gamelles anti glouton... nettoyés et désinfectés, médicaments, aliments spécifiques...), le propriétaire emballera les effets personnels de l'animal dans un sac jetable fermé. Ces effets seront réduits au maximum.
- Les carnets de santé et autres documents (ordonnances, etc) seront regroupés dans une enveloppe.
- Se munir des éléments suivants dans son véhicule : masque, gants à usage unique, gel hydro alcoolique.

- **A l'arrivée à la pension (début de séjour) :**

- Les personnes d'une même famille peuvent se déplacer ensemble cependant seul 1 membre de la famille manipulera l'animal, ses affaires et traitera avec le pensionneur.
- Le membre de la famille qui traitera avec le pensionneur peut sortir si personne n'est avant vous. Si une ou plusieurs voitures sont déjà présentes, merci de rester dans votre véhicule. Si les conditions météorologiques ne vous permettent pas de rester en voiture, vous vous serez déplacé à 1 seule personne. Sortez en conservant toujours une distance d'au moins 1mètre, conformément aux recommandations des autorités avec les autres usagers sans ne jamais entrer dans le bâtiment d'accueil de la pension.
- Après désinfection avec son gel hydro alcoolique, le propriétaire met son masque et ses gants à usage unique, préalable à la manipulation des effets personnels et la passation de l'animal.
- Poser le sac contenant tous les effets personnels de l'animal et l'enveloppe contenant les documents administratifs (carnet de santé etc) au sol.
- Sortir votre chien en laisse ou votre chat en cage de transport que vous placerez au sol. La distance à respecter entre le pensionneur et le propriétaire distance sera d'au moins 1mètre, conformément aux recommandations des autorités.

- **Au départ de l'animal (fin de séjour) :**

- Les personnes d'une même famille peuvent se déplacer ensemble cependant seul 1 membre de la famille manipulera l'animal, ses affaires et traitera avec le pensionneur. Si les conditions météorologiques ne permettent pas une attente en voiture, merci de vous déplacer à 1 seule personne.
- Le propriétaire devra s'être équipé avant son départ pour la pension de gel hydro alcoolique, d'un masque et de gants à usage unique.
- Sortir si personne n'est avant vous. Si une ou plusieurs voitures sont déjà présentes, merci de rester dans votre véhicule. Si les conditions météorologiques ne vous permettent pas de rester en voiture, sortez en conservant toujours une distance d'au moins 1mètre, conformément aux recommandations des autorités, avec les autres usagers sans ne jamais entrer dans le bâtiment d'accueil de la pension.
- Après désinfection avec son gel hydro alcoolique, le propriétaire met son masque et ses gants à usage unique, préalable à la manipulation des effets personnels et la passation de l'animal.
- A l'extérieur du bureau d'accueil, se munir de son animal dans sa cage de transport posée au sol ou mis à disposition en laisse par le pensionneur et l'installer dans le véhicule. Les mesures de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées. La distance à respecter entre le pensionneur et le propriétaire sera d'au moins 1mètre, conformément aux recommandations des autorités.
- Prendre le sac préparé par la pension, contenant tous les effets personnels de l'animal et l'enveloppe contenant les documents administratifs (carnet de santé etc).
- Le règlement se fera préférentiellement par virement. En cas de paiement par chèque, le laisser dans la boîte aux lettres. En cas de paiement par Carte Bancaire, utilisation de gant à usage unique.

Engagements de la pension :

• **Consignes d'accueil de l'animal :**

- Se laver les mains (eau + savon) et désinfection au gel hydro alcoolique avant de mettre des gants à usage unique. S'équiper d'un masque. En cas d'animal d'un propriétaire COVID, revêtir une blouse qui sera jetée après le douchage de l'animal.
- Accueillir l'animal en laisse ou dans sa cage de transport à l'extérieur du bâtiment d'accueil et récupérer ses affaires personnelles : les mesures de distanciation sociale, dites « barrières », définies au niveau national, doivent être observées. La distance à respecter entre le pensionneur et le propriétaire est d'au moins 1mètre, conformément aux recommandations des autorités.
- Si propriétaire COVID, doucher l'animal.
- Installer l'animal dans son logement individuel. En cas d'espaces collectifs prévus, l'animal entrant restera en logement individuel un minimum de 3h avant de pouvoir rejoindre les pensionnaires déjà présents.
- Nettoyer et désinfecter cage de transport, laisse et tout équipement ayant pu être manipulé par le propriétaire.
- Jeter les équipements de protection et le sac jetable ayant contenu les effets dans la poubelle COVID 19. Se laver / désinfecter les mains.

• **Consignes pendant le séjour :**

Le pensionneur, en tant que professionnel responsable, mettra tout en œuvre afin de garantir sa sécurité et celle de son personnel et il appliquera les barrières sanitaires nécessaires. Il est équipé, si des tâches l'exigent, de sur chaussures, lunettes, gants à usage unique, tabliers, gel hydro alcoolique, masque.

• **Consignes avant le départ de l'animal :**

La pension aura préalablement transmis ses coordonnées bancaires au propriétaire afin de privilégier le paiement par virement. Si paiement par chèque, à déposer dans la boîte aux lettres. Si paiement par Carte Bancaire, le terminal de paiement sera désinfecté après chaque utilisation.

Elle aura re(validé) l'heure de départ de l'animal avec le propriétaire.

- Se laver les mains (eau + savon) et désinfection au gel hydro alcoolique avant de mettre des gants à usage unique. S'équiper d'un masque.
- Remettre les éventuels équipements de l'animal dans un sac jetable fermé.
- Remettre les documents administratifs (carnet de santé, etc) dans une enveloppe.
- Le tout sera déposé au sol à l'arrivée du propriétaire.
- Remettre l'animal à son propriétaire.
- Rentrer, jeter masques et gants dans la poubelle prévue COVID 19 et se laver les mains eau + savon et désinfection gel hydro alcoolique.

- Nettoyer et désinfecter le logement et équipements tels que prévus dans les règlements sanitaires en vigueur dans les établissements.

Notes complémentaires (encadré à destination du professionnel) :

Parapher les trois pages précédentes

Protocole valable pour le séjour du/..../2020 au/..../2020

Nom de l'animal :

Signature du propriétaire	Signature de la pension
Signature de la personne faisant le déplacement	